



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

clémentines

Question écrite n° 54990

Texte de la question

M. Émile Zuccarelli appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur la crise actuellement traversée par la filière de production des clémentines en Corse. La production de la clémentine est une activité économique importante pour la Corse. Elle représente en effet 15 % du revenu agricole et 12 % de l'emploi agricole insulaire. La valeur de ce verger représente 50 millions d'euros. Du point de vue environnemental, ce dernier est en outre d'une importance primordiale, puisqu'il représente 4 000 hectares de pare-feu. Le mois de décembre est un moment clé de la période de récolte et de commercialisation de la clémentine de Corse. En 2004, le volume de clémentines récoltées s'élève à 26 000 tonnes. Or, en décembre, 4 000 tonnes ont été commercialisées. Au rythme actuel de mise en marché, soit 1 000 tonnes par semaine, moins de la moitié de la récolte pourra être commercialisée. Cette conjoncture de marché exceptionnelle intervient au moment même où cette filière est en pleine phase de consolidation du programme de restructuration et alors que d'importants efforts d'amélioration de la qualité ont été fournis par l'ensemble de la profession ces dernières années. Efforts qui ont abouti à l'obtention de signes officiels de qualité, tels le certificat de conformité produit ou l'indication d'origine contrôlée. Cette crise ne peut qu'avoir des conséquences inquiétantes sur l'emploi agricole en Corse et plus généralement sur cette activité économique. Aussi il souhaiterait que le Gouvernement lui indique les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour faire face à cette crise conjoncturelle.

Texte de la réponse

La profession agrumicole corse poursuit, depuis plusieurs années, un effort remarquable de restructuration et d'amélioration de la qualité auquel le ministre de l'agriculture apporte son plus vif soutien. L'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture (ONIFLHOR) accompagne financièrement des mesures d'actions structurelles permettant le développement de la stratégie commerciale de ce secteur. Cependant, le début de campagne 2004, en présentant des difficultés d'écoulement de volumes et des prix faibles, n'a pas répondu aux attentes et aux efforts des producteurs corses. L'ONIFLHOR autant que les services du ministère de l'agriculture se tiennent à la disposition de la profession pour effectuer un bilan de campagne et mener une réflexion commune sur les mesures à approfondir. En outre, cette situation confirme si besoin en était tout l'intérêt de définir au niveau communautaire des dispositifs de gestion des crises. Ce dossier constitue un des sujets prioritaires du ministère de l'agriculture.

Données clés

Auteur : [M. Émile Zuccarelli](#)

Circonscription : Haute-Corse (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54990

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 2005, page 190

Réponse publiée le : 3 mai 2005, page 4533